

Plan de l'examen écrit et de l'ECOS du BEOC

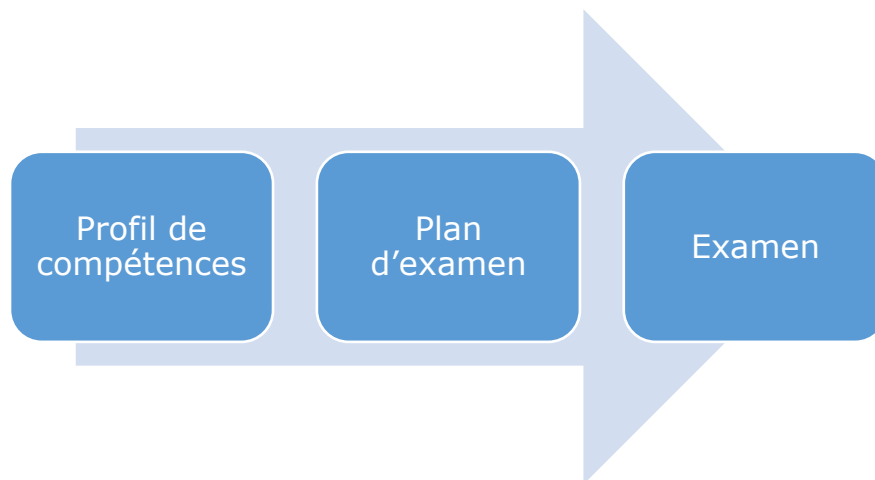
But et fonctions du plan d'examen

Un plan d'examen est à la fois le reflet de l'ensemble des connaissances, des compétences et des comportements qu'un professionnel doit maîtriser de même qu'un guide pour l'élaboration des évaluations. Il permet de s'assurer que les examens intègrent les composantes jugées essentielles à la prestation de soins sûrs et efficaces aux patients du Canada.

Le plan d'examen pour l'évaluation de la compétence en optométrie précise la structure des examens et oriente l'élaboration d'une banque de questions. Il informe les candidats des différents domaines susceptibles d'être abordés dans le cadre de l'évaluation et précise dans quelle proportion. Il aide aussi le BEOC à concevoir des examens qui sont comparables d'une séance d'examen à l'autre, de manière à ce que tous les candidats aient une chance égale de démontrer s'ils possèdent les compétences nécessaires à la pratique sûre et efficace de l'optométrie au Canada. Le processus global fait en sorte qu'un examen tiré de la banque de questions évalue réellement les connaissances, les compétences et les habiletés pertinentes à la pratique de l'optométrie.

Le processus de conception d'un examen s'appuie sur l'échantillonnage d'un ensemble exhaustif d'activités représentées par les compétences. Pour répondre aux exigences du plan d'examen, le BEOC sélectionne cas pour l'examen écrit et stations pour l'examen clinique objectif structuré (ECOS). Certains éléments du plan d'examen ne sont pas abordés à chaque examen. Cela dit, le BEOC s'assure que la structure de chaque examen et les compétences évaluées lors de ceux-ci s'équivalent.

Processus de conception du plan



Le plan d'examen a pour fondement les compétences en optométrie. Pour déterminer ces compétences, un sondage a été mené en 2015 auprès des optométristes du Canada. Ce sondage a donné lieu à la création du *Profil national de compétences en optométrie* (publié sur le site Web du [BEOC](#)), qui précise les compétences requises pour exercer l'optométrie.

Chaque compétence retenue pour établir le profil des compétences a été sélectionnée en fonction de son importance, de sa fréquence de mise en application et de sa pertinence pour l'exercice de l'optométrie en début de carrière. La conception du plan d'examen s'appuie sur cette information. Même si certains aspects de la pratique comportent des différences selon qu'un optométriste exerce

dans une province ou un territoire donné, les compétences essentielles attendues en début de pratique sont les mêmes. Quel que soit son milieu de travail, l'optométriste qui prodigue des soins doit travailler en collaboration avec son patient et avec d'autres professionnels de la santé pour atteindre les meilleurs résultats cliniques possible pour le patient.

Le rôle de l'optométriste au sein du système de soins de santé canadien a évolué. Les connaissances et les compétences que doivent posséder les optométristes en début de carrière ont aussi évolué pour répondre aux exigences d'un champ de pratique élargi et aux besoins des patients. C'est pourquoi, en plus des domaines cliniques traditionnels de l'**évaluation**, du **diagnostic et de la planification des soins**, de la **prise en charge des patients** et de la **gestion de la pratique**, le plan d'examen couvre aussi les aspects de la pratique que sont la **communication**, le **professionnalisme** et les **soins axés sur le patient**.

Structure du plan

Les éléments de base du plan de l'examen écrit et de l'ECOS sont les mêmes :

- **Domaines de pratique** — vastes regroupements de compétences associés à un ensemble donné d'activités professionnelles.
- **Compétences** — connaissances, capacités, habiletés, attitudes et raisonnements essentiels à l'exercice compétent d'une activité professionnelle (p. ex. pratique sûre et efficace). Les compétences donnent un aperçu de ce qu'un optométriste en début de carrière doit pouvoir faire, sans supervision, lorsqu'une situation l'exige. Chacune des questions de l'examen écrit et des stations de l'ECOS est liée à une ou plusieurs compétences précises.
- **Indicateurs** — exemples de comportements observables servant de guide à l'élaboration de l'examen écrit et de l'ECOS. Ceux-ci sont représentatifs de la compétence et peuvent être actualisés à l'occasion.
- Prenez note que chaque cas de l'examen écrit et que chaque station de l'ECOS portent sur une compétence primaire, comme le prévoit le plan de l'examen. Cependant, les cas de l'examen écrit et les stations de l'ECOS peuvent aussi inclure des composantes d'autres compétences dans le but de refléter le caractère intégré de la pratique.

Le plan de l'examen écrit et de l'ECOS présente deux différences notables :

- Chacun de ces examens couvre un certain nombre de domaines de pratique, de compétences et d'indicateurs qui sont uniques et inhérents à leur format (l'un théorique, l'autre pratique). Ainsi, l'examen écrit évalue des aspects qui ne sont pas dans l'ECOS, et vice-versa. Lorsque ces deux examens évaluent une même compétence, c'est souvent sous un angle différent (aspects ou éléments différents de cette compétence).
- En outre, l'examen écrit et l'ECOS diffèrent quant à la place accordée à chaque domaine de pratique, de manière à refléter la perspective différente de chaque type d'examen.

Utilité du plan d'examen

Le plan d'examen est l'une des nombreuses ressources mises à la disposition des candidats pour les aider à se préparer aux examens. Il peut donner des indications sur les composantes qui seront évaluées et sur la place qu'elles occuperont dans les examens. Les candidats doivent passer attentivement en revue chacune des composantes du plan d'examen afin de déterminer s'ils possèdent les compétences qui y sont énumérées et s'ils sont prêts à exercer l'optométrie de façon autonome. Les candidats qui se rendent compte que des connaissances, des compétences ou des comportements leur font défaut doivent prendre des mesures pour remédier à ces lacunes avant de subir l'examen.